

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 mars 2018

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2019 À 2025 - (N° 659)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° DN36

présenté par
M. El Guerrab

ARTICLE 17

A l'alinéa 2, supprimer les mots : " , qui ont leur résidence habituelle en métropole ".

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par le biais de cet amendement , il s'agit d'ouvrir le service militaire volontaire aux jeunes Français établis hors de France. En effet, les forces militaires de notre pays sont présentes dans les pays de la 9e circonscription des Français de l'étranger et nos jeunes compatriotes pourront leur apporter leur concours et bénéficier d'une expérience formatrice à maints égards.